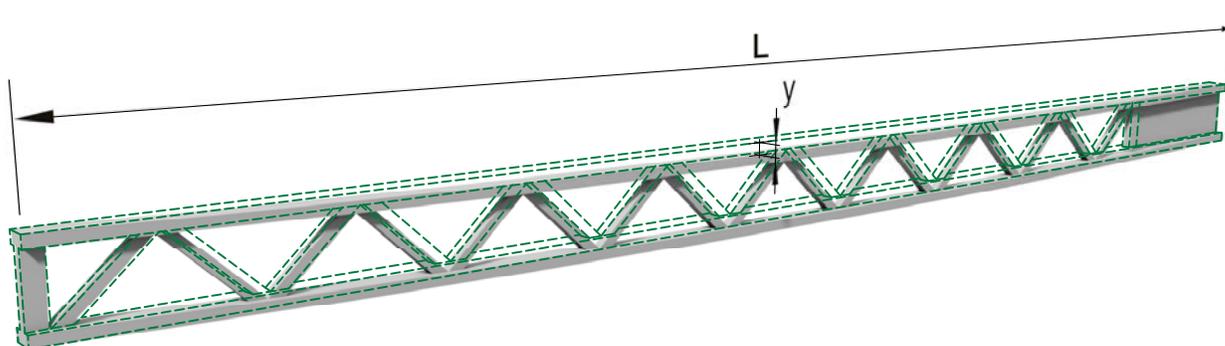


STRUCTURE DES PLANCHERS avec une déflexion d'au plus L/480

Caractéristiques requises

Le constructeur doit être en mesure de fournir les dessins d'atelier liés aux calculs structuraux pour la déflexion des planchers (poutrelles et poutres).



ÉLÉMENT FLÉCHI ($L / 480 = y$)

Pour une poutrelle de 6100 mm (20 pi)

(L) 6100 mm / 480 = (y) 12,7 mm (1/2 po) de déflexion maximum permise

Pour les planchers où l'on prévoit un fini en carrelages de céramique de plus de 380 mm (15 po), la déflexion permise est de $L / 720$ ($L / 720 = y$)

Donc, pour la même poutrelle de 6100 mm (20 pi)

(L) 6100 mm / 720 = (y) 8,4 mm (5/16 po \pm) de déflexion maximum permise